

## **Annexe B de la Décision du CCNR 98/99-1108 CKAC concernant une émission animée par Gilles Proulx**

---

### **I. La plainte**

Le 11 juin 1999, un auditeur envoya la lettre suivante au CRTC, laquelle fut acheminée au CCNR :

I am writing this letter to complain about Gilles Proulx's noon talk show on CKAC Radio in Montreal. On June 9, 1999, he interviewed Mr. Raymond Villeneuve, a convicted murderer, in regards to a recent attack by vandals on the home of Mr. André Arthur. He made strong references to Mr. Villeneuve that it would have been better if they had bombed Mr. Arthur's home instead of just spray painting "FLQ" on it. This is totally unacceptable behaviour on the part of Mr. Proulx, Mr. Villeneuve and CKAC Radio. If I were to utter such thoughts, the police would be questioning me immediately! I hope you will look into this matter. Thank you.

### **II. La réponse du radiodiffuseur**

Le Vice-président et directeur général de CKAC a répondu au plaignant le 14 juillet 1999 comme suit :

L'entrevue de Gilles Proulx avec monsieur Raymond Villeneuve avait comme objectif de vérifier si ce dernier endossait les actes de vandalisme commis sur des maisons de citoyens. Endossement que Gilles Proulx qualifie dès le départ de très dangereux.

Nous croyons que l'auditoire aura saisi là toute la portée du propos. Le traitement nettement excessif et caricatural de la suite de l'entrevue nous apparaît tellement évident que nous ne pouvons comprendre qu'il y ait eu interprétation d'incitation à la violence. D'aucune façon, ni notre station, ni notre animateur ne peuvent tolérer ou sanctionner des actes de violences. Au contraire, nous les condamnons.

Si une distorsion dans la compréhension du message a pu blesser qui que soit, ou quelque groupe que ce soit, nous le regrettons. Nous retenons toute la sensibilité reliée à des épisodes tragiques de notre histoire.

Si pareil sujet devait à nouveau faire l'objet de l'actualité, nous pouvons vous assurer que la position de monsieur Proulx et de CKAC demeurera sans équivoque à l'égard du vandalisme et de la violence. Nous sommes contre.

### **III. Correspondance additionnelle**

Le plaignant fut insatisfait de la réponse du radiodiffuseur et a demandé, le 24 juillet 1999, une décision du Conseil régional du Québec. Le 20 septembre 1999, le plaignant a acheminé la note suivante au CCNR qui explique davantage sa position.

This letter is in reference to File No. 98/99-1108. I returned the "Ruling Request" over 2 months ago. I have yet to receive a satisfactory reply. Enclosed is a copy of the letter sent by "CKAC" radio. In it they try to cover the remarks made by Mr. Gilles Proulx and Mr. Raymond Villeneuve as sarcasism [*sic*]. When a talk show host interviews a convicted criminal such as Mr. Villeneuve, who has been convicted with a major violent crime, I do not see anything funny or amusing about it.

I would greatly appreciate a reply.